



**Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes**

**Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse**

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de bande affectée par le bruit
■ Catégorie 1 (0/3 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 300m
■ Catégorie 2 (0/3 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 200m
■ Catégorie 3 (0/3 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 100m
■ Catégorie 4 (0/3 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 50m
■ Catégorie 5 (0/3 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Bande affectée par le bruit

**Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway**

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de bande affectée par le bruit
■ Catégorie 1 (0/3 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 300m
■ Catégorie 2 (0/3 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 200m
■ Catégorie 3 (0/3 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 100m
■ Catégorie 4 (0/3 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 50m
■ Catégorie 5 (0/3 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Bande affectée par le bruit

— Continuité — Arrêt/arrêt

Attention tracé tourné

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU-H** DECLINAISON COMMUNE

MISE A JOUR N°6 2023

**CORBAS**

ANNEXE C.4.4.2 - Voies bruyantes

Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune

DTU, M2L, M2L, VOIES BRUYANTES, P. SPICEL, CORBAS 131-13028